



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 107112

Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le remboursement des pilules contraceptives. Si de plus en plus de pilules contraceptives sont remboursées, beaucoup demeurent totalement payantes, notamment celles de 3e génération. Alors que ces pilules représentent près de la moitié des contraceptifs oraux prescrits, de nombreuses femmes renoncent à les acheter en raison de leur prix. Le fait que le nombre d'IVG ne diminue pas et se maintienne à un chiffre moyen de 200 000 par an montre que l'accès à la contraception demeure un enjeu majeur de santé publique. Aussi elle souhaiterait savoir pourquoi seulement certaines pilules sont remboursées plutôt que d'autres et s'il serait envisageable de rembourser toutes pilules contraceptives.

Données clés

Auteur : [M. Paul Jeanneteau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107112

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4417

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)